



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 avril 2024

LA DIRECTIVE MIEL ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT EUROPEEN : MOINS DE FRAUDE ET PLUS DE PERSPECTIVES POUR NOS PRODUCTEURS

Le 10 avril 2024, le Parlement européen a entériné la nouvelle Directive Miel. Elle garantira davantage de traçabilité, de qualité et de transparence vis-à-vis des consommateurs européens de miel. Des avancées positives pour lesquelles la FNSEA et le COPA ont travaillé et se sont fortement mobilisés depuis plusieurs mois.

Bien qu'éloigné de l'ambition initiale du Parlement européen, le résultat va dans la bonne direction et répond aux attentes exprimées de longue date par les apiculteurs. Une revendication clé de la FNSEA, en faveur d'un étiquetage plus précis de l'origine, avec l'indication obligatoire de tous les pays d'origine dans l'ordre décroissant, avec leur proportion exacte dans le mélange, a notamment été acceptée. Autre mesure positive, la Directive prévoit la mise en place par la Commission européenne d'une Plateforme d'experts, chargée de faire des recommandations en particulier sur les méthodes de contrôle de l'authenticité du miel et le renforcement de la traçabilité.

Cependant, nous regrettons la possibilité de dérogation accordée aux Etats-membres : ils pourront limiter l'étiquetage obligatoire du pourcentage aux 4 principaux miels d'origine différente dans un mélange, à condition qu'ils représentent plus de 50 % du poids final. L'affichage des pourcentages de tous les pays est pourtant un outil essentiel pour faciliter les contrôles, dans le but de limiter les fraudes sur l'origine. La FNSEA demande au gouvernement de s'opposer à cette dérogation en France.

La FNSEA regrette également les délais excessifs accordés à la Commission européenne pour concrétiser les actions convenues en matière de renforcement de la traçabilité et des critères de composition du miel. Cette lenteur institutionnelle contraste avec l'urgence de la situation de terrain des apiculteurs, qui font face à une crise de commercialisation de leur miel.

La FNSEA sera pleinement mobilisée pour faire aboutir ces travaux au plus vite, dans la perspective du feu vert final du Conseil des Vingt-Sept, attendu avant l'été, afin de mieux assurer la protection de ce fleuron qu'est la filière apicole française, intrinsèquement liée à l'agriculture, mais aussi la protection des consommateurs européens.

Contact Presse :

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr